

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 JUIN 2025

Nombre de conseillers en exercice : 16

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 27 Mai 2025

Date d'affichage :

Le cinq juin deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie de Buais-Les-Monts, sous la présidence de Monsieur COURTEILLE Éric, Maire de Buais-les-Monts.

Étaient présents : M COURTEILLE Éric, M. DESLOGES Gilbert, Mme FERMIN Joëlle, Mme GRENIER Line, M Patrice FEUGUEUR, M. JARDIN Jean-Claude, M JEHAN Gabriel, M. Sébastien LEBOISNE, M. LEMOUSSU Joël, Mme PARIS Solange, Mme ROUPENEL Rolande, Monsieur THIBERT Maxime

Était absent : Claude GAOUYAT

Étaient absentes excusées : Martine BOISHY – Aline LELIEVRE

Pouvoir : Annie GUERIN donne pouvoir à Maxime THIBERT

Conformément à l'article 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Joël Lemoussu, accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire procède à l'appel.

1) Approbation du compte rendu du conseil du 22 avril 2025

Monsieur le maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 22 avril 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte rendu du conseil municipal en date du 22 avril dernier

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

2) Approbation de la Modification des statuts du SDEM 50

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- ✓ Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- ✓ Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- ✓ Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

3) **Frais de fonctionnement des écoles publiques de St Hilaire (année scolaire 2023-2024)**

Monsieur le maire présente un courrier concernant une demande de frais de fonctionnement pour les élèves en classe maternelle, primaires des écoles publiques de St Hilaire du Harcouët pour l'année scolaire 2023-2024.

- Le coût est de 2006,59 € par élève en classe maternelle x 9 élèves de la commune soit **18 059,31 €**.
- Le coût est de 699,15 € par élève en classe élémentaire x 11 élèves de la commune soit un total de **7 690,65 €**.

Soit un montant total de 25 749,96 €.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la somme de **25 749,96 €** pour les frais de fonctionnement des écoles publiques de St Hilaire du Harcouët.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

4) **Frais de fonctionnement de l'école Immaculée Conception (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire en cours 2024-2025)**

Monsieur Courteille fait lecture d'un courrier de l'école Immaculée Conception de St Hilaire du Harcouet concernant la demande des coûts de fonctionnement du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2024-2025.

Pour le 1^{er} et 2^{ème} trimestre, ces frais concernent deux élèves en maternelle et trois élèves en primaire.

Pour le 3^{ème} trimestre, ces frais concernent trois élèves en maternelle et trois élèves en primaire.

Le coût des élèves en maternelle s'élève à 2006,59 € à l'année et celui d'un élève en primaire est de 699,15 €.

Les frais s'élèvent donc à 6 779,50 € pour l'année scolaire 2024-2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ce versement de 6 779,50 € pour l'année scolaire 2024-2025

- **DONNE POUVOIR** au Maire d'effectuer les écritures correspondantes.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

5) **Validation du document PRO pour la salle Camille Claudel**

Monsieur le maire présente le document concernant la phase PRO pour la rénovation de la Salle Camille Claudel. Cette estimation s'élève à 215 500 € HT.

Cette rénovation comprend 8 lots :

- Lot 01 – Couverture-Isolation (59 000 € HT)
- Lot 02 – ITE – Ravalement (22 500 € HT)
- Lot 03 – Gros œuvre – démolition (12 000 € HT)
- Lot 04 – Menuiseries extérieures (14 500 € HT)
- Lot 05 – Plâtrerie – Menuiseries intérieures – plafonds suspendus (13 000 € HT)
- Lot 06 – Revêtements de sols – Faïences – Peintures (13 000 € HT)
- Lot 07 – Chauffage – ventilation – plomberie (58 000 € HT)
- Lot 08 – Electricité courants forts et faibles – Photovoltaïques (23 500 € HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'estimation de la phase PRO d'un montant de 215 500 € HT

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

6) **Demande de subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes**

Monsieur le maire fait lecture d'une demande de subvention exceptionnelle pour le Comité des Fêtes. Cette subvention est demandée dans le cadre de la location de la parcelle d'un montant de 900 € où se passe la démonstration de 4L cross.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser la somme de 900 € au Comité des Fêtes
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire de procéder aux écritures correspondantes

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

7) **Avenant n°1 du PETR (instruction des autorisations d'urbanisme) pour les déclarations et autorisation de publicité**

Monsieur le maire présente un avenant du PETR concernant les déclarations et autorisations de publicité à compter du 01 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire de signer la convention pour les déclarations et autorisations de publicité

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

8) **Offre de mission : Assistance à Maitrise d'Ouvrage (Rénovation de l'église de Saint-Symphorien)**

Monsieur le maire présente une offre de mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la rénovation de l'église de Saint-Symphorien des Monts de l'architecte Monsieur Lebastard de Vire (R2M Archi).

Cette offre concerne le relevé des existants et restitutions en plans et façades, le diagnostic architectural, patrimonial et technique de l'existant, établissement de l'état sanitaire, établissement du programme technique et patrimonial, estimation du coût des travaux à entreprendre par tranche de priorité. Cette offre s'élève à 5 800 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre de mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la rénovation de l'église de Saint-Symphorien-des-Monts d'un montant de 5800 € HT
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire pour signer l'offre de mission et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

9) **Transfert des immeubles des communes historiques à la commune nouvelle de Buais-Les-Monts**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la création de la commune nouvelle de BUAIS-LES-MONTS, avec effet au 1^{er} janvier 2016, il est nécessaire de constater le transfert des immeubles des communes historiques de BUAIS et SAINT-SAINT-SYMPHORIEN-DES-MONTS à la commune nouvelle de BUAIS-LES-MONTS et faire publier ce transfert au Service de publicité foncière de COUTANCES.

Par délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2025, Monsieur le Maire a été autorisé à confier le travail de rédaction de l'acte administratif à Madame Chantal Lefevre, 9 rue Tertre Saint Nicolas, 50300 Avranches.

Le projet d'arrêté est aujourd'hui préparé et a été validé par le Service de publicité foncière, en conséquence, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal à signer cet arrêté et à faire toutes démarches en vue de sa publication au Service de publicité foncière de COUTANCES, pour y parvenir à signer tous documents.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que Monsieur le maire signe l'arrêté et à faire toutes les démarches en vue de sa publication au Service de publicité foncière de Coutances.

Ainsi fait et délibéré à Buais-les-Monts par le Conseil Municipal, les jours, mois et an susdits.

Fin de la réunion : 21h20

Publié et affiché conformément à l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, à Buais-les-Monts, le

Le Maire, Éric Courteille